



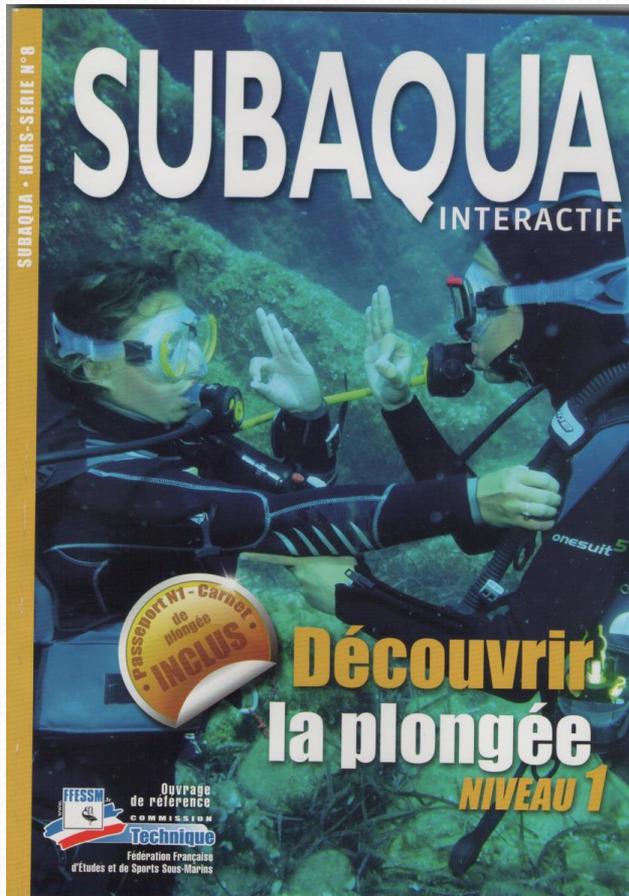
# *Colloque des Moniteurs 2013*

## *Infos CTN*



# Colloque des Moniteurs 2013

Sortie du livret «découvrir la plongée – Niveau 1 » commercialisé au prix d'environ 12 €, il est accompagné d'un « Carnet de Plongée / Passeport N1, PE40 et PA20 ».





# Colloque des Moniteurs 2013

## « Initiateur »

Pour le stage en situation il y a : 6 jours consécutives  
ou 3 x 2 jours  
ou 16 séances piscine.

Dans ces 6 jours ou 16 séances il faut valider : le GC1 et le GC2  
En pratique ces UC comprennent des Aptitudes, en total il faut 24 séances pour valider les aptitudes du GC1 et 12 pour le GC2.

GC1 = 24 séances

GC2 = 12 séances

LIVRET PÉDAGOGIQUE INITIATEUR Commission nationale technique

**Validation des aptitudes GC1**

**Fonction directeur de plongée en milieu artificiel - Organisation**

4 séances de travail minimum sont nécessaires à la validation de chaque aptitude

Aptitudes	Dates	Commentaires	Validation tuteur
Être capable d'organiser l'activité.	1		
	2		
	3		
	4		
Être capable d'assurer la surveillance surface de toute l'activité.	1		
	2		
	3		
	4		
Être capable de prévenir les accidents.	1		
	2		
	3		
	4		

Fédération Française d'Étude et de Sports sous-Marin

Commission nationale technique LIVRET PÉDAGOGIQUE INITIATEUR

**Validation des aptitudes GC1 (suite)**

**Pédagogie pratique sans scaphandre en surface et en immersion, et avec scaphandre en surface**

12 séances de travail minimum sont nécessaires à la validation de l'aptitude

Aptitudes	Dates	Commentaires	Validation tuteur
	1		
	2		
	3		
	4		
	5		
	6		
	7		
	8		
	9		
	10		
	11		
	12		

Être capable d'enseigner lors de séances pratiques sans scaphandre et avec scaphandre en surface dans le cadre des prérogatives de l'initiateur\* : plongée jeune, niveau 1 et niveau 2 et la randonnée subaquatique.

\* Les différents niveaux de plongeur (jeune, niveaux 1 et 2) seront étudiés selon les possibilités d'enseignement offertes par le club.

Fédération Française d'Étude et de Sports sous-Marin

Commission nationale technique LIVRET PÉDAGOGIQUE INITIATEUR

**Validation des aptitudes GC2**

**Pédagogie pratique en scaphandre dans l'espace proche**

12 séances de travail minimum sont nécessaires à la validation de l'aptitude

Aptitudes	Dates	Commentaires	Validation tuteur
	1		
	2		
	3		
	4		
	5		
	6		
	7		
	8		
	9		
	10		
	11		
	12		

Enseignement de la plongée avec scaphandre :

- lors du baptême.
- au cours des cursus fédéraux suivants\* :
  - Plongée jeune
  - Plongeur Niveau 1
  - Plongeur Niveau 2

Dans l'espace de 0 à 6 mètres.

\* Les différents niveaux de plongeur (jeune, niveaux 1 et 2) seront étudiés selon les possibilités d'enseignement offertes par le club.

Fédération Française d'Étude et de Sports sous-Marin

# **Colloque des Moniteurs 2013**

## **« *Initiateur* »**

Dans une séance on peut valider plusieurs aptitudes

Exemple :

"Etre capable d'organiser l'activité" + « être capable d'assurer la surveillance..."  
+ "Etre capable de prévenir les accidents" + etc. peut se faire en une séance  
sinon les 34 séances ne rentrent pas dans 6 jours.

# Colloque des Moniteurs 2013

## « Infos CTN »

### **Commission Médicale et de Prévention Nationale (CMPN)**

La CMPN souhaite mener une étude approfondie sur les accidents de plongée concernant la population des cadres fédéraux. Cette démarche étant validée par le CDN, la CTN invite toutes les CTR à bien communiquer à leur CMPR les données concernant ce type d'évènement.

Par ailleurs, la CTN demande l'avis de la CMPN sur le nombre maximal de plongées journalières afin de répondre aux nombreuses demandes sur le sujet.

### **RIFAP**

Les moniteurs MF1 (E3) titulaires de la compétence ANTEOR qui sont en possession d'un RIFAP "papier" voire d'un ancien CFPS, non référencés dans le fichier informatique fédéral, peuvent être référencés à leur demande en communiquant au siège fédéral, via leur CTR, leur demande avec justificatif.

S'ils souhaitent recevoir la carte RIFAP, ils doivent s'acquitter de son coût (12 €).

### **Stagiaires initiateurs et vrais élèves**

Des questions se posent régulièrement sur la possibilité d'utiliser de vrais élèves lors de la formation pédagogique des initiateurs.

Les stagiaires initiateurs peuvent être autorisés à enseigner la plongée à de vrais élèves jusqu'à la profondeur de 6 m sous réserve de la présence dans l'eau d'un tuteur responsable de la sécurité et de la progression pédagogique de l'élève. Il en est de même pour les stagiaires pédagogiques MF1 dans l'espace 20-40 m.

# Colloque des Moniteurs 2013

## « Infos CTN »

### **Enseignement des tables dans le cursus :**

Les tables de plongée sont depuis longtemps l'outil privilégié de l'enseignement de la décompression. Or elles constituent aujourd'hui un outil qui n'est quasiment plus utilisé dans la réalité de la pratique, et la question se pose de leur obsolescence et donc de leur abandon dans l'enseignement à tous les niveaux de plongeur et d'enseignant pour les remplacer par un enseignement de la décompression plus actuel.

Un groupe de travail est donc mis en place pour réfléchir sur la question.

### **Signature des plongées par les DP-N5 :**

Il est proposé d'offrir la possibilité aux DP-N5 de pouvoir valider les plongées d'exploration pour lesquelles ils ont été Directeur de Plongée.

Toutefois ces plongées ne pourront être prises en compte pour accéder au DEJEPS, ou dans les plongées en autonomie pour l'accession au E1 pour les N2 .

# Colloque des Moniteurs 2013

## « Infos CTN »

### **La Sécurité Civile et la BSPP :**

La Sécurité Civile et la BSPP (dont les formations sont assurées par la Sécurité Civile) sont les seuls organismes qui reconnaissent les compétences fédérales en entrée en formation. Pourtant, dans leur formation de secourisme, la fédération ne reconnaît rien en équivalence du RIFAP.

Décision a donc été prise de donner l'équivalence RIFAP aux plongeurs de la Sécurité Civile et de la BSPP, titulaires du PSE1 et inscrits sur la liste départementale des aptitudes annuelles, s'ils en font la demande.

### **Les sourds et muets et le Rifap :**

Le problème se pose pour la compétence 7 concernant l'appel des secours. Il est rappelé que pour être DP, la personne sourde et muette doit être accompagnée d'une personne capable d'appeler les secours.

Mise en place d'une « newsletter » par la CTR vers les moniteurs



## ***Colloque des Moniteurs 2013***

***Merci à toutes et tous de votre participation à  
cette journée.***

***Merci également à tous ceux qui font vivre la  
CTR.***

